

1-COVID19 Nouvelles mesures

C'est donc lundi 14 septembre que la préfète de Gironde et de région Nouvelle-Aquitaine s'exprimait pour présenter ces mesures. Elle était accompagnée du maire de Bordeaux Pierre Hurmic, du président de Bordeaux Métropole Alain Anziani, du directeur du CHU de Bordeaux Yann Bubien, de la directrice régionale adjointe de l'ARS Hélène Junqua et de l'expert infectiologue Denis Malvy.

Voici les nouvelles mesures :

- ➔ Annulation des journées du patrimoine
- ➔ Limitation des visites dans les EHPAD à deux personnes, par semaine et par résident
- ➔ Interdiction de consommer debout dans les bars et restaurants ; soirées dansantes interdites
- ➔ Interdiction des événements de type fête foraine, brocante ou fêtes des voisins
- ➔ Interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans les parcs et jardins
- ➔ Musique interdite sur la voie publique
- ➔ Protection des plus vulnérables avec la relance des appels via les registres communaux
- ➔ Cadencement renforcé des tramways et des bus aux heures de pointe
- ➔ Port du masque obligatoire à 50 mètres des écoles, des établissements culturels et sportifs
- ➔ Sorties scolaires suspendues en primaire et secondaire (hors sorties sportives)
- ➔ Affichage du port du masque obligatoire renforcé autour des écoles, collèges et lycées
- ➔ Fermeture des vestiaires sportifs à l'exception des piscines
- ➔ Interdiction des fêtes étudiantes

Enfin, pour limiter les foyers de contaminations, qui se créent principalement lors d'événements privés, la Préfecture

recommande de limiter le nombre de rassemblements familiaux et amicaux à 10 personnes maximum.



2- Bordeaux, en proie à une insécurité grandissante, aura "ses" CRS à demeure

Publié le 17/09/2020

Dès le 29 septembre, une demi-compagnie républicaine de sécurité sera déployée dans les rues de la ville. Les unités de force mobile actuellement à Bordeaux le sont dans le cadre du contrôle des mesures sanitaires

Fabienne Buccio, la préfète de région de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde a été entendue. Face à une montée inquiétante de la violence dans les rues de l'hypercentre bordelais et après un état des lieux précis de la délinquance dans la ville – autrefois surnommée "la belle endormie" – avec le parquet la police et la municipalité, elle avait écrit au ministère de l'Intérieur, sursollicité, pour demander davantage d'effectifs pour sécuriser la ville.

Dès le 29 septembre

L'arbitrage ministériel a été favorable à Bordeaux. La nouvelle est tombée ce jeudi matin. La ville aura sa compagnie républicaine de sécurité (CRS) à demeure. Plus exactement une demi-compagnie, soit une trentaine de policiers qui à partir du 29 septembre, seront déployés dans la ville et notamment aux abords du quartier Saint-Michel.

Cette demande forte avait notamment été relayée par la sénatrice et conseillère municipale d'opposition Nathalie Delattre (Mouvement radical). « Bordeaux reste l'une des dernières grandes villes de France à n'avoir aucune compagnie de CRS " en demeure ", sur place » écrivait-elle, soulignant que durant la crise des gilets jaunes, la ville avait souffert de ce manque d'effectifs.



Sources : Sud Ouest

3- Réunion ouverte aux habitants du quartier

Nansouty - Saint-Genès

Centre d'Animation Argonne-St Genès

Le mercredi 2 décembre 2020

Bordeaux

Réunion ouverte à tous les habitants du quartier, présidée par Fannie Le Boulanger, maire adjointe de quartier.

Quand

mercredi

02/12/2020

18h30

Où

Centre d'Animation Argonne-St Genès

1 bis rue Lhérisson 33800 Bordeaux



Renseignements

[Mairie de quartier Nansouty Saint Genès](#)

250 rue Malbec

33800 Bordeaux

Tél. : 05 24 57 65 65

4- PROPRETÉ

48h chrono à Nansouty - St-Genès

Du mardi 24 novembre 2020 au mercredi 25 novembre 2020

Les rues Beautiran, Cadaujac, Kyrié et Galard sont concernées par cette opération complète de nettoyage.

Une benne est mise à disposition afin de pouvoir y déposer vos encombrants usagés : électroménagers, canapés, matelas, petits mobiliers.

Afin de permettre la bonne tenue de cette opération, le stationnement sera interdit dès la veille au soir et ce pendant 48h.

Quand

mardi

24/11/2020

mercredi

25/11/2020



RADOUANE-CYRILLE-JABERT

Conseiller municipal délégué

- auprès de [Sandrine Jacotot](#) pour l'animation commerciale et la vie nocturne
- auprès de [Dimitri Boutleux](#) pour la création et des expressions culturelles
- auprès de [Fannie Le Boulanger](#) pour le quartier Nansouty Saint-Genès

Majorité municipale